



## Communiqué de presse

28 novembre 2017

### Le Conseil Départemental en session plénière... les mineurs isolés étrangers toujours à la rue !

Les lois de décentralisation ont donné aux départements la compétence concernant la protection et l'aide sociale à l'enfance (ASE). C'est donc sous l'autorité du Conseil départemental que les services de l'ASE exercent cette mission.

Dans le département du Puy-de-Dôme, les décisions de l'ASE conduisent à de très graves manquements dans l'accueil, la mise à l'abri et l'accompagnement des Mineurs Isolés étrangers.

Ils arrivent à Clermont fatigués, affamés, souffrant de multiples blessures. Nous ne pouvons plus ignorer par quel enfer ils sont passés. Pourtant ils vont encore souvent dormir plusieurs nuits dehors avant de trouver un abri.

Et quand ils sont enfin accueillis à l'ASE...au terme d'une « évaluation » sommaire (parfois bouclée en une demie journée !) les services de l'ASE conclut à leur majorité leurs documents d'identité quand ils en ont, sont jugés douteux...

Ou mieux encore : « l'éducateur » après avoir eu l'entretien « d'évaluation » avec un jeune peut conclure qu'il est « probable » que celui-ci ait menti sur son âge compte tenu de son récit et de son apparence !

C'est d'une violence inouïe et d'autant plus scandaleux et moralement inadmissible que la plupart des enfants ayant subi ce sort ont été par la suite rétabli dans leur minorité par les juges des enfants et a obtenu un passeport prouvant enfin sa bonne foi .

Dans sa politique de rejet , l'ASE va parfois jusqu'à faire appel des décisions du juge des enfants. Bien que cet appel ne soit pas suspensif, elle refuse de respecter les ordonnances et les enfants restent exclus du dispositif de protection. Mais on peu noter que jusqu'à aujourd'hui ses recours ont toujours été rejetés au tribunal !

Ainsi plus de 80 jeunes étrangers ne sont pas pris en charge par l'ASE dans le Puy-de Dome. Une quarantaine d'entre eux occupent depuis le mois de septembre un squat à Clermont-Ferrand, une vingtaine sont hébergés chez des militant.es et citoyen.nes et les autres sont à la rue.

C'est humainement scandaleux, moralement déplorable et totalement illégal !

Faut-il le rappeler : c'est bien d'enfants dont nous parlons, jetés à la rue sans aucun moyen de subsistance. Le moindre soupçon d'humanité, la moindre parcelle de conscience morale, le moindre sentiment de justice devrait suffire à considérer cette situation avec horreur... d'autant plus quand on ose prétendre s'appeler « Aide Sociale à l'Enfance » !

Nous ne pouvons pas accepter d'entendre parler de « saturation du dispositif » et « d'augmentation des coûts».

N'attendez pas qu'un malheur arrive. N'attendez pas qu'un de ces enfants, qui perdent déjà leur santé physique, psychique et morale, y laissent finalement sa vie.

Français ou étranger, un enfant est un enfant .

La responsabilité du Conseil départemental général est engagée. Il doit mettre fin à cette politique inhumaine d'exclusion des plus démunis qui bafoue les principes élémentaires des droits de l'homme et de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France.

**Nous demandons une véritable protection pour les jeunes mineurs étrangers qui arrivent seuls dans notre département.**

**Nous demandons que tous ces jeunes puissent bénéficier de contrats « jeunes majeurs » jusqu'à la fin de leur scolarité.**

Ils sont venus en France, au péril de leur vie pour étudier, travailler Ils sont courageux et pleins d'espoir. Ils représentent une vraie richesse pour notre pays. **Nous devons, vous devez les protéger.**